

Délibération du Conseil Municipal - Séance du 08/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	10	9

L'an 2025, le 8 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/04/2025.

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
8	1	2

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, THIROT Sylvie, MM : DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11/04/2025
Mise en ligne sur le site internet le 11/04/2025

Excusés ayant donné procuration : Mme THOMAS Valérie à M. PELÉ Jean-Yves
Excusé : M. COLIN Pascal

A été nommée secrétaire : Mme THIROT Sylvie

D25_007 – Fonds de solidarité Logement - Conseil Départemental

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal la nécessité pour la commune de participer en 2025, au Fonds de Solidarité Logement.

Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 500 €, à ce fonds d'aides selon la répartition suivante :

- logement : 200 €
- énergie : 200 €
- eau : 100 €

Le Conseil Municipal propose de participer à hauteur de 1000 €, à ce fonds d'aides selon la répartition suivante :

- logement : 400 €
- énergie : 400 €
- eau : 200 €

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents (8 voix pour (C. DESIEAUX, Y. DOUCET, L. GIRALDO, D. GODELU, L. JOULIN, C. LECLERE PIERRE, J.L. MILLET, S. THIROT), 1 voix contre (J.Y. PELÉ) et 2 abstentions (D. JOULIN et J.Y. PELÉ) :

- **APPROUVE** la participation au Fonds de Solidarité Logement suivante :
 - logement : 400 €
 - énergie : 400 €
 - eau : 200 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/04/2025
Le Maire,
Jean-Yves PELÉ

Le secrétaire,
Mme THIROT Sylvie

